



TROPHÉE
PRESSE CITRON {BnF

RÈGLEMENT CONCOURS PROFESSIONNEL·LE·S

Organisé depuis 29 ans par l'École Estienne et depuis 10 ans en partenariat avec la BnF, le Trophée Presse Citron {BnF, catégorie Pro, est ouvert à tou·te·s les professionnel·le·s du dessin de presse. Le Trophée et le Coup de cœur seront désignés à l'issue d'un vote de l'ensemble des étudiant·e·s de l'École Estienne et remis le jeudi 24 mars 2022 à 18h à la Mairie du 13^e arrondissement.

TROPHÉE PRESSE CITRON {BnF}

ARTICLE 1 (PARTICIPANT·E·S)

Le 29^e Trophée Presse Citron {BnF, catégorie Pro est ouvert à tous les dessinateur·trice·s professionnel·le·s âgé·e·s de plus de 18 ans ayant publié dans la presse française ou étrangère ou auto-publié entre avril 2021 et mars 2022.

ARTICLE 2 (ENVOI)

Envoyez-nous votre dessin préféré, parmi ceux qui ont été publiés entre avril 2021 et mars 2022.

La contextualisation des dessins étant plus que jamais nécessaire, merci de préciser la date et le support de publication (journal, émission télé, blog ou tout autre canal de diffusion). Les dessins doivent être envoyés **au plus tard le 8 mars 2022**.

Vous avez deux possibilités d'envoi :

– Par voie postale à l'adresse suivante :

École Estienne

**Trophée Presse Citron {BnF Catégorie Pro
18 bd Auguste-Blanqui 75013 Paris**

– Par mail à :

tropheepro.pressecitron@gmail.com

ARTICLE 3 (EXPOSITION)

Les dessins seront exposés lors de la soirée de remise des trophées et présentés sur le site : **www.pressecitron.org**.

ARTICLE 4 (JURY)

Les deux lauréat·e·s (Trophée Pro et Coup de cœur Pro) seront désigné·e·s à l'issue d'un vote des étudiant·e·s de l'École Estienne ; les résultats seront proclamés le **jeudi 24 mars 2022**, lors de la soirée de remise des Trophées qui se déroulera à la Mairie du 13^e arrondissement et annoncés sur le site : **www.pressecitron.org** et sur la page Facebook du **Trophée Pro**.

ARTICLE 5 (TROPHÉES)

Les deux lauréat·e·s du concours professionnel·le·s recevront chacun leur trophée ainsi que des cadeaux offerts par nos partenaires.

ARTICLE 6 (VOTE POUR LE TROPHÉE PRESSE CITRON {BNF CATÉGORIE ÉTUDIANT·E·S)

Chaque dessinateur·rice professionnel·le participant au concours sera appelé à voter pour les dessins en lice pour le concours étudiant·e·s. En raison de la situation sanitaire, ce vote se déroulera en ligne sur **www.pressecitron.org**.

ARTICLE 7 (DROITS)

L'auteur·rice autorise pour une durée d'un an, sans limitation géographique, à titre gracieux et non exclusif, la BnF et l'École Estienne à reproduire ses œuvres, par tous procédés et sur tous supports, dans le cadre de la communication et de la promotion du concours et des actions de la BnF et de l'École Estienne.

ARTICLE 8 (GARANTIES)

Le·la candidat·e garantit être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur son œuvre et, à ce titre, garantit l'École Estienne et la BnF contre tous troubles, revendications ou actions de toute personne relativement à l'utilisation de l'œuvre, dans les conditions fixées à l'article 7 du présent règlement.

La participation au concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Contacts Concours Pro

Mateo Angilis

Margot Tasseau

tropheepro.pressecitron@gmail.com

www.pressecitron.org

{BnF
Bibliothèque nationale
de France
www.bnf.fr

Quai François-Mauriac
75013 Paris
+ 33 1 53 79 59 59

École Estienne
École supérieure
des Arts et Industries
graphiques

18 bd Auguste-Blanqui
75013 Paris
+ 33 1 55 43 47 47